

## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE L'INSTANCE PERMANENTE SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

22 décembre 2010

Le Président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones souscrit aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies s'agissant de:

- l'harmonie avec la nature
- l'élargissement du mandat du Fonds de contributions volontaires
- la Conférence mondiale sur les peuples autochtones

La résolution sur **l'harmonie avec la nature**, adoptée par consensus à sa Deuxième Commission et également ratifiée par consensus à l'Assemblée générale, établit que le 22 avril 2011, à l'occasion de la Journée internationale de la Terre nourricière, un dialogue se tiendra afin de promouvoir une approche holistique du développement durable et d'échanger des expériences et des orientations sur le développement durable en harmonie avec la nature. Les Etats membres, les institutions des Nations Unies, des experts indépendants et toutes autres parties intéressées y participeront. Des représentants des communautés autochtones doivent participer à ce dialogue car le thème abordé revêt un intérêt particulier pour eux, qui entretiennent depuis toujours une relation spirituelle avec la Terre.

Le Président accueille avec satisfaction l'adoption par consensus à sa Troisième Commission de la résolution sur les **questions autochtones**, qui a également été ratifiée par consensus à l'Assemblée générale. L'élargissement du mandat du Fonds de contributions volontaires va permettre aux représentants des communautés autochtones d'être plus présents et de participer plus activement aux sessions du Conseil des droits de l'homme et des Organes de traités des droits de l'homme.

Il est de la plus haute importance que les Nations Unies organisent en 2014 une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, une « Conférence mondiale sur les peuples autochtones » qui aura pour objectif l'échange de points de vue et des meilleures pratiques sur l'exercice des droits des peuples autochtones, y compris la réalisation des objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

A cet égard, l'Instance permanente sur les questions autochtones, en collaboration avec le Groupe d'experts sur les droits des peuples autochtones et le Rapporteur spécial sur

les droits des peuples autochtones auront la possibilité de travailler étroitement avec le Président de l'Assemblée générale sur les formes de participation des peuples autochtones à cet événement.

La Présidence de l'Instance permanente sur les questions autochtones remercie le gouvernement de l'Etat plurinational de Bolivie et les gouvernements qui ont appuyé ces initiatives cruciales, qui sans aucun doute renforcent davantage les droits des peuples autochtones et les droits de la Terre nourricière.

Carlos Mamani Condori

Président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones